

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois

Le douze septembre à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 05 Septembre 2023.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Secrétaire de séance : Mr Noël MOULIN.

OBJET : *Délégations du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu des décisions.*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 02 Juin 2020, l'assemblée délibérante a délégué au Maire un certain nombre de ses attributions au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Monsieur le Maire présente alors au Conseil Municipal la décision qu'il a prise en vertu de cette délégation depuis le dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal de Commelle-Vernay prend note des décisions suivantes :

- Décision 2023-09 du 1^{er} septembre 2023 : concernant la signature du marché de mission de Maîtrise d'œuvre du programme Voirie 2023 d'un montant de 3 815 € HT soit 4 578 € TTC avec la société CLE INGENIERIE Numériparc 27 Rue Lucien Langénieux 42300 ROANNE,
- Décision 2023-10 du 07 septembre 2023 : concernant la signature de l'avenant n° 1 au marché de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable,
 - o Montant initial du marché : 18 582 € HT soit 22 298,40 € TTC
 - o Montant de l'avenant n° 1 : 2 859,50 € HT soit 3 431,40 € TTC
 - o Nouveau montant du marché : 21 441,50 € HT soit 25 729,80 € TTC.

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.
Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 12 Septembre 2023.

Le Secrétaire de séance,

N. MOULIN



Le Maire,

D. FRECHET

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois

Le douze septembre à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 05 Septembre 2023.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoint.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Secrétaire de séance : Mr Noël MOULIN.

OBJET : *Aménagement d'un itinéraire cyclable pour les modes actifs entre Commelle-Vernay, Le Coteau et Roanne - Autorisation au Maire à signer le marché.*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la création d'un itinéraire cyclable sécurisé entre Roanne et Commelle-Vernay en passant par le Coteau va être mise en œuvre afin de permettre la circulation sécurisée pour les modes actifs.

Par convention signée le 22 juin 2022 et délibération du 18 avril 2023, les communes de Roanne, Le Coteau et Commelle-Vernay ont constitué un groupement de commande afin de lancer un marché d'aménagement de travaux.

A cet effet, une consultation a été lancée sous la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Cette consultation comporte une tranche et est décomposée en 3 lots :

- Lot 1 Aménagement du quai Pierre Semard
- Lot 2 Secteur Roanne du quai Pierre Semard au chemin des Varennes
- Lot 3 Secteur Commelle-Vernay du chemin des Varennes à l'entrée Nord de Commelle-Vernay.

Seul le lot 3 concernait la commune de Commelle-Vernay.

Les variantes étaient autorisées et les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

PSE1 : Génie civil fibre

PSE 2 : Plus-value pour enrobé grenaillé

PSE 3 : reprise mode doux Entrée Nord côté Ouest

PSE 4 : reprise trottoir entre entrée Nord côté Est

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 18 mois (dont 12 mois de parachèvement).

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 2 mai 2023 au journal l'Essor BOAMP et mis en ligne sur le site internet de la Ville de Roanne. Les offres étaient à remettre, au plus tard, pour le 31 mai 2023 à 12h. Pendant la consultation, 31 dossiers ont été retirés. Au terme de celle-ci, 3 candidats ont déposé un pli dans les délais. Il a été procédé à l'ouverture des plis, à la vérification administrative ainsi qu'à l'analyse des références des candidats par la personne représentant le pouvoir adjudicateur le jeudi 1^{er} juin 2023. A l'issue de cette vérification, les candidats ci-dessous ont été admis à présenter une offre :

- 1. EUROVIA DALA – 42153 RIORGES
- 2. GROUPE COLAS – 42210 MONTROND LES BAINS
- 3. EIFFAGE ROUTE CENTRE EST – 42120 PERREUX

Les offres ont été analysées, pour tous les lots, en fonction des critères de jugement suivants :

- Valeur technique des travaux : 40%
- Prix des travaux : 60%

Vu le rapport d'analyse des offres annexé à la présente délibération, les offres des entreprises suivantes ont été classées comme offres économiquement les plus avantageuses. Les lots n° 1 et n° 2 qui ne concernent pas Commelle-Vernay ont été respectivement attribués à EIFFAGE ROUTE CENTRE EST et COLAS FRANCE.

Pour le lot n° 03, il est proposé d'attribuer à EUROVIA DALA (offre base) avec PSE 3 (Prestation Supplémentaire Eventuelle n° 3 : reprise mode doux entrée Nord côté Ouest) pour un montant de **486 268,50€ HT**.

Total du marché pour le lot n° 03 : **486 268,50 € HT soit 583 522,20 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- *Approuve le marché public, pour le lot n° 3, relatif à l'aménagement d'un itinéraire cyclable pour les modes actifs à COMMELLE-VERNAY pour un montant de 486 268,50 € HT soit 583 522,20 € TTC,*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer le marché public ainsi que toutes pièces utiles s'y rapportant,*
- *Dit que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget communal.*

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 12 Septembre 2023.

Le Secrétaire de séance,

N. MOULIN



Le Maire,

D. FRECHET



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois
Le douze septembre à vingt heure trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 05 Septembre 2023.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Secrétaire de séance : Mr Noël MOULIN.

OBJET : *Acquisition d'une partie de l'emplacement réservé n°6 au Plan Local d'Urbanisme au lieudit « Chassignol » à Madame MAUREL Marion - Rectification.*

Concernant l'acquisition d'une partie d'un emplacement réservé au lieudit Chassignol, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, les termes de la délibération prise par le Conseil Municipal le 19 Octobre 2021 :

« Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-ACCEPTE d'acquérir auprès de Madame MAUREL Marion, la parcelle de terrain référencée au cadastre sous le n°95 de la section BK pour une contenance de 388 m², et pour la somme de 1 000 €.

-DIT que l'acte d'acquisition correspondant sera dressé par l'étude de Maître SUCHET, notaire à ROANNE, et publié et enregistré aux hypothèques de ROANNE.

-DONNE à Monsieur Gérard RIBELLES, adjoint au Maire de la commune, le pouvoir de représenter le maire pour la signature de l'acte authentique.

-DIT que la parcelle objet des présentes sera ensuite intégrée au domaine public de la commune. »

Monsieur le Maire indique que depuis cette date l'acte d'acquisition n'a toujours pas été signé. En effet, suite au décès de Maître SUCHET notaire à ROANNE, et de leurs difficultés à faire face à la réorganisation de l'étude, il a été décidé (d'un commun accord avec l'étude) de confier la rédaction de cet acte à Maître Hervé BESSAT, notaire au COTEAU, et de donner à Monsieur le Maire le pouvoir de représenter la commune pour la signature dudit acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

-DIT que l'acte d'acquisition correspondant sera dressé par l'étude de Maître Hervé BESSAT, notaire à LE COTEAU,

-DIT que Monsieur Daniel FRECHET, Maire de Commelle-Vernay, représentera la commune pour la signature de l'acte authentique.

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 12 Septembre 2023.

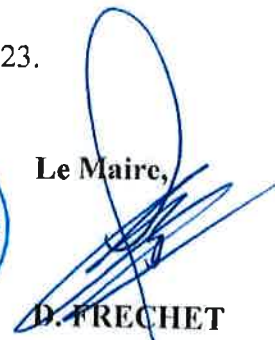
Le Secrétaire de séance,



N. MOULIN



Le Maire,



D. FRECHET

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois

Le douze septembre à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 05 Septembre 2023.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Secrétaire de séance : Mr Noël MOULIN.

OBJET : *Emplacements Cimetières et Columbarium – Tarifs 2024.*

Comme chaque année à la même période, Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs des concessions de cimetières, ainsi que ceux des emplacements au Columbarium.

Il est alors proposé d'adopter les tarifs suivants pour 2024 :

Concessions de cimetières : Ces tarifs s'appliquent pour une concession ou un renouvellement de concession.

- 30 ans **100 €/m2,**
- 50 ans **135 €/m2.**

Emplacements du columbarium :

- case urne 2 places (30 ans) **710 €,**
- caverne (30 ans) **840 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay à l'unanimité :

- Approuve les propositions soumises ci-dessus relatives aux tarifs des emplacements aux Cimetières et au Columbarium de Commelle-Vernay, pour l'année 2024.

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.
Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 12 Septembre 2023.

Le Secrétaire de séance,

N. MOULIN



Le Maire,

D. FRECHET

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois

Le douze septembre à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 05 Septembre 2023.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Secrétaire de séance : Mr Noël MOULIN.

OBJET : Salle d'Animation – Tarifs de location pour l'année 2024.

Comme chaque année à la même période, Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de location de la Salle d'Animation pour l'année suivante.

Il est alors proposé d'adopter les tarifs suivants pour 2024 :

- | | |
|--|------------------|
| • Associations communales | 165 Euros |
| • Saint Sylvestre – Associations communales | 270 Euros |
| • Particuliers de la Commune | 600 Euros |
| • Associations et particuliers hors Commune | 970 Euros |
| Week-end et Saint Sylvestre | |
| • Location pour une demi-journée (8h-13h ou 14h-20h) | 230 Euros |
| • Location pour une journée (8h-22h) | 380 Euros |

Location à d'autres communes de Roannais Agglomération ou communes limitrophes :

- | | |
|---------------------------------|-------------------|
| • Week-end et Saint Sylvestre : | 630 Euros |
| • Demi-journée : | 230 Euros |
| • Journée : | 380 Euros. |

Il est également proposé de demander aux personnes louant la Salle d'Animation Rurale une **caution d'un montant de 700 €.**

En fonction des cas de figures suivants constatés notamment au moment de l'état des lieux, il sera facturé les sommes suivantes :

- En cas de désistement non justifié dans un délai de moins de deux mois par rapport à la date de la location, il sera demandé 80 % du montant de la location. Pour les associations qui bénéficient de la gratuité de la salle, en cas de désistement non justifié, la gratuité sera perdue pour la location suivante.
- Dégradations, nuisances sonores et/ou environnementales : **200 Euros**
(en cas de dégradation, ce montant pourra être augmenté afin d'atteindre le montant des réparations si celui-ci est supérieur à 200 €).
- Mauvais nettoyage : **200 Euros**
- Absence de nettoyage : **300 Euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay à l'unanimité :

- approuve les propositions soumises ci-dessus relatives aux tarifs de la location de la Salle d'Animation pour l'année 2024.

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.
Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 12 Septembre 2023.

Le Secrétaire de séance,

N. MOULIN




Le Maire,

D. FRECHET



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAVY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois

Le douze septembre à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 05 Septembre 2023.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Secrétaire de séance : Mr Noël MOULIN.

OBJET : Salle de l'Esplanade – Tarifs de location pour l'année 2024.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de location de la Salle de l'Esplanade pour l'année suivante.

Cette nouvelle salle est principalement destinée aux réunions et aux associations communales mais il est envisagé de la louer pour des vins d'honneur qui suivent une cérémonie (mariages, parrainages civils) ayant lieu en mairie de COMMELLE-VERNAY ou des funérailles ayant lieu sur la commune de COMMELLE-VERNAY.

Il est proposé de fixer le prix de la location à 105 € pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay à l'unanimité :

- *approuve les propositions soumises ci-dessus relatives aux tarifs de la location de la Salle de l'Esplanade pour l'année 2024 pour des vins d'honneur qui suivent une cérémonie (mariages, parrainages civils) ayant lieu en mairie de COMMELLE-VERNAY ou des funérailles ayant lieu sur la commune de COMMELLE-VERNAY.*

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.
Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 12 Septembre 2023.

Le Secrétaire de séance,

N. MOULIN



Le Maire,

D. FRECHET



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois

Le douze septembre à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 05 Septembre 2023.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Secrétaire de séance : Mr Noël MOULIN.

OBJET: Subvention pour l'association de La Grange Aventure – Opération Pass'sports+ 2023.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération Pass'sport+ initié par la ville de ROANNE, des stages sportifs sont proposés chaque année aux enfants de 8 à 16 ans durant l'été.

Ces stages peu coûteux pour les familles sont financés (en partie) par les différentes communes de Roannais Agglomération qui participent à l'opération en offrant des stages encadrés par des animateurs locaux.

Pour la commune de COMMELLE-VERNAY, c'est l'association La Grange Aventure qui a proposé un stage «Multisports» pour 8 enfants du 24 au 28 juillet 2023.

Il est donc proposé de verser à l'association La Grange Aventure une somme d'un montant de 600 € pour financer l'organisation de ce stage.

A noter que la commune encaissera la participation financière versée par les parents pour chacune des 8 inscriptions soit 264 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- *Accepte d'attribuer la somme d'un montant de 600 € à l'association La Grange Aventure pour financer le coût du stage Multisports dans le cadre de l'opération Pass'sport+ 2023.*
- *Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget*
- *Impute ces dépenses en section de fonctionnement au compte 6574 « subventions » du budget communal*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal.*

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 12 Septembre 2023.

Le Secrétaire de séance,

N. MOULIN



Le Maire,

D. FRECHET



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois

Le douze septembre à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 05 Septembre 2023.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Secrétaire de séance : Mr Noël MOULIN.

OBJET : Budget Général – Taxes et produits irrécouvrables – Admission en non-valeur.

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée que Monsieur le trésorier de Roanne Municipale a produit à l'ordonnateur, un état des taxes et produits irrécouvrables sur lequel le Conseil Municipal doit se prononcer.

Il s'agit d'un impayé issu d'un trop perçu de rémunération d'un agent en Contrat Aidé à l'école pour un montant de 686,96 €.

Cette créance qui concerne le budget général n'a donc pu être recouvrée par le receveur municipal qui en sollicite l'admission en non-valeur.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir admettre ces produits irrécouvrables en non-valeur, sachant que les crédits ont été inscrits au budget.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- décide d'admettre ces produits en non-valeur, sachant que les crédits ont été inscrits au budget.

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 12 Septembre 2023.

Le Secrétaire de séance,

N. MOULIN



Le Maire,

D. FRECHET



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois

Le douze septembre à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 05 Septembre 2023.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Secrétaire de séance : Mr Noël MOULIN.

OBJET : *Convention entre le Centre de Gestion de la Loire et la Commune de Commelle-Vernay concernant le traitement des dossiers de demande d'allocations de chômage.*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le décret n°2019-1593 du 31 décembre 2019, la procédure de rupture conventionnelle est applicable dans la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire précise que le décret n°2019-1593 du 31 décembre 2019 permet aux agents publics de bénéficier d'une indemnisation spécifique de rupture conventionnelle dans la fonction publique et de diverses dispositions (dont l'aide au retour à l'emploi) relatives aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles.

A ce titre et afin de bénéficier d'une expertise dans le traitement des dossiers de demande d'allocation de chômage, Monsieur le Maire propose de conventionner avec le Centre de Gestion de la Loire pour l'établissement et le traitement de ces dossiers selon les modalités et dans les conditions tarifaires fixées par une lettre de commande spécifique (sachant que le CDG de la Loire conventionne depuis 2014 avec le Centre de Gestion de la Charente Maritime pour le traitement de ces mêmes dossiers).

Les prestations pouvant être effectuées à la demande de la commune sont les suivantes :

- Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage (150 € prix unitaire),
- Etude du droit en cas de reprise, réadmission, ou mise à jour du dossier après simulation (58 € prix unitaire),
- Etude des cumuls de l'allocation chômage et activité réduite (37 € prix unitaire),
- Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC (20,€ prix unitaire),
- Suivi mensuel des droits à l'allocation chômage (14 € tarif mensuel),
- Conseil juridique par tranches de 30 minutes (0 € dans la limite de 30 minutes, 15 € par tranche de 30 minutes à partir de la 31^{ème} minute).

La présente convention prendra effet dès sa signature par les deux parties et se terminera le 30 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- *examine et approuve la convention à intervenir entre le Centre de Gestion de la Loire et la Commune de COMMELLE-VERNAY concernant le traitement des dossiers de demande d'allocations de chômage,*

- *autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, annexée à la présente délibération, qui prendra effet dès sa signature par les deux parties et se terminera le 30 juin 2026,*
- *prévoit les crédits correspondants au budget de la collectivité.*

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 12 Septembre 2023.

Le Secrétaire de séance,

N. MOULIN



Le Maire,

D. FRÉCHET



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois

Le douze septembre à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 05 Septembre 2023.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Secrétaire de séance : Mr Noël MOULIN.

OBJET : *Rapport Annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du service public de l'Assainissement collectif et non collectif.*

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les rapports annuels obligatoires sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif portant sur l'année 2022.

Ces rapports, rédigés par les services de Roannais Agglomération et de la Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement auquel la Commune de Commelle-Vernay a transféré la compétence du service Assainissement, collecte et traitement des eaux usées et des eaux pluviales, ont par ailleurs été présentés devant le Conseil Communautaire de Roannais Agglomération.

Le Conseil Municipal de Commelle-Vernay prend note de la présentation des rapports annuels 2022 sur le Prix et la Qualité des services publics de l'Assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.
Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 12 Septembre 2023.

Le Secrétaire de séance,

N. MOULIN



Le Maire,

D. FRECHET

